

Copie verte

s.C.41.110.1. - FZ/hz
s.C.41.775.3.1.

Berne, le 29 octobre 1970.

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Séance de la Délégation économique permanente
du 20 octobre 1970
(résumé)

Sujets : Intégration européenne; examen du projet de
déclaration pour l'ouverture des discussions
exploratoires

M. Jolles :

Il faut tout d'abord noter que les décisions prises à la fin de l'année dernière à La Haye ont dans l'ensemble été respectées, notamment en ce qui concerne la question des rapports avec les pays non-candidats. D'autre part, au cours de ces derniers mois, nous avons eu de nombreux contacts avec la CEE ainsi qu'avec les pays membres de la Communauté. Il en est ressorti que les Six paraissent en principe prêts à envisager l'établissement de relations spéciales avec les pays neutres et qu'ils sont d'accord pour que la libération des échanges réalisée entre les pays de l'AELE soit sauvegardée. L'Italie elle-même ne semble pas vouloir faire opposition; elle ne cherche pas, pour l'instant du moins, à lier la question de l'intégration à celle des travailleurs étrangers. Cependant, une assez grande incertitude règne, au sein de la CEE, quant au contenu d'éventuels accords avec les neutres. La France et la République fédérale penchent pour une solution maximale, autrement dit pour une

solution très proche d'une adhésion. La France espère sans doute pouvoir renforcer ainsi sa politique extérieure d'indépendance. Quant à la République fédérale, elle défend probablement ce point de vue parce que ses conceptions en matière de politique monétaire et commerciale se rapprochent des nôtres et qu'une quasi adhésion des neutres pourrait peut-être l'aider dans sa politique vis-à-vis de l'Est. En revanche, les Pays-Bas nous proposent une solution minimale: ils craignent que les neutres ne freinent l'union politique et que les négociations avec ces pays ne retardent celles qui se déroulent avec les pays candidats.

Au cours de nos contacts, nous avons cherché à défendre une voie moyenne qui se situe entre les deux positions extrêmes précitées. Il semble que nous ayons certaines chances de pouvoir faire prévaloir nos propres conceptions étant donné que nos interlocuteurs n'ont pour l'instant pas d'idées bien précises. Toutefois, sur le plan de la procédure, il faut rappeler que nous ne savons pas encore quand les discussions exploratoires pourront réellement s'engager après la séance du 10 novembre. Il existe un risque que ces discussions ne soient reportées à plus tard du fait du travail considérable que doivent déjà effectuer les organes de la CEE. Si l'attente devait être trop longue, les accords avec les non-candidats ne pourraient alors peut-être pas entrer en vigueur en même temps que ceux qui auraient été conclus avec les candidats. Un second point que l'on peut craindre est que les pays du Marché commun ne s'engagent dans des discussions internes sur le cas des neutres et que ces derniers ne se trouvent ensuite mis devant une solution toute faite. On sait que les Belges tiennent à ce que le problème des neutres soit de nouveau discuté au niveau du Conseil des

ministres. Afin par conséquent d'éviter une concertation entre les Six et un retard dans l'ouverture des discussions, comme aussi pour des raisons de politique intérieure, il a été nécessaire de rédiger le projet de déclaration d'une manière ni trop précise, ni non plus trop générale.

Ce projet est basé essentiellement sur l'idée d'un règlement spécial ("Sonderregelung"). Une telle solution coïncide non seulement avec le texte du communiqué de La Haye, mais c'est aussi celle qui correspond le mieux à nos intérêts. Il va toutefois de soi que, dans l'état actuel des choses, nous devons laisser aussi la porte ouverte à d'autres possibilités éventuelles. L'Autriche et la Finlande ont adopté, pour leur déclaration, une attitude proche de la nôtre alors que la position de la Suède, quant à elle, demeure ambiguë (adhésion ou solution spéciale ?). Les Suédois paraissent vouloir temporiser le plus longtemps possible et voir, avant de se décider, comment évolueront les choses.

A la fin du projet de déclaration, nous proposons que les conversations exploratoires s'ouvrent sans délai et faisons valoir, pour appuyer cette demande, un argument de politique intérieure, à savoir la nécessité de pouvoir informer assez tôt notre parlement et notre opinion publique. L'Autriche, pour sa part, insiste un peu moins que nous pour obtenir une ouverture rapide des discussions: il ne lui déplairait pas, vis-à-vis de l'URSS, que la Suisse entame avant elle les conversations avec la CEE.

En ce qui concerne le fond de la déclaration, comme l'on est parti de l'idée d'un "Sonderregelung", il n'a pas été nécessaire d'énumérer des réserves; il a au contraire été possible d'adopter une attitude positive. D'autre part, du fait que nous allons vers des conversations exploratoires, nous ne proposons pas non plus dans ce document de solutions; nous nous bornons à indiquer les domaines sur lesquels la discussion pourrait porter. L'optique est donc différente de celle que nous avons adoptée en 1962 et une série de points qui figuraient dans notre déclaration de cette année-là n'ont pas été repris dans le présent projet.

En conclusion, la situation peut être résumée comme suit :

1. Le désir de la Suisse d'obtenir un "Sonderregelung" ne devrait pas se heurter à des objections de principe. Les Six paraissent en effet admettre qu'un pays neutre comme le nôtre peut jouer un rôle constructif dans le cadre européen.
2. On semble reconnaître, au sein de la CEE, qu'une adhésion au marché commun agricole n'est guère possible pour la Suisse. Mais il est vraisemblable qu'on nous demandera de faire des concessions dans ce domaine.
3. Nos réticences à l'égard d'une solution d'union douanière sont moins bien comprises que notre opposition au marché commun agricole. D'une manière générale, la CEE ne paraît pas très en faveur d'un système de zone de libre-échange.

4. L'intérêt que nous portons aux problèmes de la seconde génération semble être apprécié, du moins dans une certaine mesure. Mais ici se pose la question extrêmement délicate des institutions: la CEE ne veut pas perdre son autonomie de décision et la Suisse, pour sa part, tient à éviter une "satellisation".
5. La CEE se rend compte que les Etats neutres posent des problèmes différents et qu'ils doivent par conséquent être traités séparément. Mais si cela devait soulever de trop grands problèmes, on peut craindre que la Communauté ne cherche à revenir à une solution globale pour tous les Etats neutres.

M. Wurth :

- Le rapport du Comité Werner, qui vient d'être publié, a certaines chances d'être approuvé, en particulier en ce qui concerne la première étape. Ce document va passablement occuper les organes de la Communauté et aura vraisemblablement aussi des répercussions sur les négociations avec la Grande-Bretagne. Bien que la position des Britanniques à ce sujet demeure encore assez vague, on croit savoir qu'ils pourraient accepter la première étape. Il faut cependant s'attendre que la France soulève le problème de la situation monétaire et financière de la Grande-Bretagne.
- Les horaires de travail à Bruxelles sont surchargés. M. Wurth a demandé que les discussions avec la Suisse s'engagent avant la fin de l'année. M. Deniau lui a répondu qu'il ne pouvait rien promettre mais qu'il ferait néanmoins tout son possible.

- Les négociations avec la Grande-Bretagne n'ont guère avancé jusqu'ici. La CEE prétend que ce sont les Britanniques qui les font traîner alors que ces derniers laissent entendre que c'est plutôt la Communauté qui ne serait pas prête. Les choses devraient pourtant se préciser en novembre lorsque les discussions porteront sur le financement agricole. A Bruxelles, les chances de succès des négociations avec les Britanniques sont évaluées à 60 % par les optimistes et 40 % par les pessimistes. M. Wurth pencherait plutôt pour les 60 %.

- La Commission est prête à discuter avec la Suisse, mais elle estime que c'est à cette dernière à lui faire des propositions. Il n'y a pour l'instant à Bruxelles pas de point de vue commun vis-à-vis des neutres. Toutefois, un des problèmes qui semble le plus préoccuper la Communauté est celui des institutions: on ne veut pas que les neutres puissent empêcher la CEE d'avancer.

- M. Wurth a enfin des doutes quant à la possibilité pour la Norvège d'adhérer à la CEE et cela non seulement pour des raisons économiques (problème de la pêche) mais parce que l'attitude générale de ce pays ne paraît guère compatible avec la solution de l'adhésion.

D'autres participants déclarèrent approuver dans ses grandes lignes le projet dont il est question. Après quoi, une discussion de détail s'engagea qu'il n'a pas semblé nécessaire de résumer étant donné que les modifications proposées apparaîtront dans la nouvelle version.

- 7 -

Le projet révisé sera tout d'abord soumis au Conseil fédéral, puis, les 2 et 3 novembre, aux commissions compétentes du Parlement. Le 4 novembre, le texte reviendra au Conseil fédéral et sera communiqué le lendemain aux Suédois à Genève à l'occasion de la réunion de l'AELE. Il aura déjà été préalablement porté à la connaissance des Autrichiens. Bien entendu, ces derniers, de même que les Suédois, nous auront également soumis leur propre texte. Le moment venu, la déclaration sera publiée et il faut espérer qu'elle sera bien accueillie par l'opinion publique suisse. La tâche de nos négociateurs en serait de ce fait facilitée.

Service économique et financier

N. Aubert

Distribution : Monsieur le Conseiller fédéral P. Graber
Monsieur l'Ambassadeur P. Micheli
Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann
Monsieur l'Ambassadeur S. Marcuard
Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler
Monsieur le Ministre E. Diez
Monsieur le Ministre M. Gelzer
Monsieur le Ministre H. Miesch
Monsieur le Ministre R. Pestalozzi
Monsieur le Ministre A. Natural
Monsieur E. Vallotton

NU/WF/FZ